



SERVICE DE GARDE DE L'ODYSSÉE
AUTORISATION de départ à pied
2024-2025



Afin d'assurer la sécurité des enfants, aucun départ seul ne sera autorisé sans avoir complété la feuille d'autorisation parentale. Celle-ci doit être renouvelée chaque année.

Nom de l'enfant : _____

Nom de l'enfant : _____

Nom de l'enfant : _____

Par la présente, j'autorise mon ou mes enfants :

À quitter le service de garde seul sur appel par courriel ou téléphone (**AVANT 14h30**)

OU

À quitter le service de garde seul à : ___h___ (cocher les journées désirées)

Lundi mardi mercredi jeudi vendredi pédagogiques



N.B. : Malgré ce formulaire, il est de notre devoir de vous rappeler que nous croyons qu'il est plus sécuritaire de venir conduire et chercher votre enfant.

Commentaires :

SIGNATURE D'UN PARENT : _____

DATE : _____